

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 14 novembre 2019

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Maire.

Madame Nadège CORNELOUP, Monsieur Daniel DIGNE, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Françoise CORDIER, Monsieur Louis PENE, Madame Florence FOURNIER, Monsieur Philippe GRINCOURT, Madame Josiane ABADIE, adjoints.

Mesdames Claudine BROSSARD, Sylvie FOLIGUET, Anne VERMANDE MENAGER Messieurs Frédéric LIPPENS, Alban CAMUS,, Jean-Marc DESCHODT, Michel DUDA, Monsieur Hamid BACHIR BENDAOUD, Eric LOBRY, Samir TAMINE, Dinh LE, conseillers.

**Etaient absents, ayant donné pouvoir :**

Christian BABOUX	<i>Pouvoir à</i>	Louis PENE
Nadège MATISSE	<i>Pouvoir à</i>	Nadège CORNELOUP
Diane SCOMAZZON	<i>Pouvoir à</i>	Florence FOURNIER
Akka AYOUB	<i>Pouvoir à</i>	Frederic LIPPENS
Brigitte JALABERT	<i>Pouvoir à</i>	Françoise CORDIER
Eric MOREL	<i>Pouvoir à</i>	Philippe GRINCOURT
Claudine BROSSARD	<i>Pouvoir à</i>	Laurence JOUSSEAUME
Micheline PETIOT	<i>Pouvoir à</i>	Michel DUDA
Valérie ZWILLING	<i>Pouvoir à</i>	Eric LOBRY

**Conseillers absents :** Béatrice BREDA, Gaëlle BERGOPSOM, Philippe BOT, Jean-Philippe GENTA

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 9

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 29

**Secrétaire de séance :** Françoise CORDIER

**Date de convocation :** 31 Octobre 2019

**Date d'affichage du compte rendu sommaire :**

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Il constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Madame Françoise CORDIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR :

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE dit que les demandes de modifications de M. Hamid BACHIR BENDAOUZ ont bien été intégrées dans le compte-rendu.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 Septembre 2019.

## RESSOURCES (finances, ressources humaines, affaires générales, informatique et communication)

### 2. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SUPPRIME** le poste d'adjoint de Monsieur BACHIR BENDAOUZ
- **DECIDE** de laisser à 8 le nombre d'adjoints au Maire
- **REMONTE LE RANG DES ADJOINTS** comme suit :
  - o Mme Nadège CORNELOUP, 1<sup>ère</sup> adjointe
  - o M. Daniel DIGNE, 2<sup>ème</sup> adjoint
  - o Mme Laurence JOUSSEAUME, 3<sup>ème</sup> adjointe
  - o Madame Françoise CORDIER, 4<sup>ème</sup> adjointe
  - o Monsieur Louis PENE, 5<sup>ème</sup> adjoint
  - o Madame Florence FOURNIER, 6<sup>ème</sup> adjoint
  - o Monsieur Philippe GRINCOURT, 7<sup>ème</sup> adjoint
  - o Madame Josiane ABADIE, 8<sup>ème</sup> adjointe

### 3. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE soulève l'importante baisse des dotations de l'Etat sur ce mandat par rapport à celui précédent.

Monsieur Samir TAMINE demande si une prévision existe pour la baisse des dotations de l'Etat de 2021.

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE répond qu'il n'y en a pas.

Monsieur Eric LOBRY fait remarquer que l'aspect visuel de l'histogramme représentant la baisse de la dotation globale de fonctionnement laisse à penser que la baisse est plus significative qu'elle ne l'est réellement. Il insiste sur l'importance de cet aspect visuel.

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE répond que la réalité des chiffres demeure la même.

Monsieur Eric LOBRY demande s'il y a une baisse de l'aide à « Episol » (Epiceries solidaires).

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE répond que la subvention à « Episol » est restée la même, même s'il y a une baisse de fréquentation. Il ajoute que l'opposition est conviée à la commission permanente du CCAS quand elle souhaite afin de le constater. Selon lui, cette baisse de fréquentation est liée au fait que les personnes préfèrent des aides pour payer leurs factures que pour manger.

Monsieur Eric LOBRY l'interroge sur l'utilisation du terme « préfèrent ».

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE répond que pour beaucoup de familles, il est plus facile de trouver des personnes qui les aident avec de la nourriture. En revanche, les voisins, amis, familles, ne règlent pas les factures d'électricité par exemple.

Madame Sylvie FOLIGUET interroge quand à la baisse de la subvention de la CAF aux centres de loisirs.

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE répond que cela a été précédemment voté en conseil municipal, et que la participation de la CAF a diminué à l'échelle nationale.

Madame Sylvie FOLIGUET demande s'il y a un retour sur les investissements faits en matière de sécurité

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE répond qu'il y avait moins de rodéos en motos cet été. Il rappelle que les caméras de surveillance sont un moyen de dissuasion comme un autre, et que cela a notamment permis dans une commune voisine de retrouver des agresseurs. Il constate également une diminution des dépôts sauvage, mais soulève que c'est dans le temps que l'on constate de réels effets de ces investissements, et que par ailleurs aucune commune ne dépense par plaisir à l'heure actuelle.

Monsieur Eric LOBRY note que le budget du CCAS est resté stable et demande s'il s'agit bien là d'une politique de solidarité ambitieuse.

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE répond que de nos jours, cela est le cas.

Monsieur Eric LOBRY note que l'appellation « vidéo surveillance » n'est pas adaptée et qu'il faut respecter les termes consacrés.

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE confirme que l'appellation consacrée est « vidéo-protection » et que cela sera bien pris en compte.

Monsieur Hamid BACHIR BENDAOUUD explique le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales va être divisé par deux, et que les recettes liées à ce fond vont donc également être divisées. Il demande si les nouvelles habitations seront prises en compte dans le versement lié à ce Fonds, et si un surplus sera versé.

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE répond que les livraisons de logements induisent en effet des recettes supplémentaires.

Monsieur Hamid BACHIR BENDAOUUD déclare être surpris de voir une projection du budget jusqu'à 2021, car il s'agit là d'une prise de risque. Il soulève que l'intérêt d'un budget réside dans l'étude des tendances et des structures. Il note que le graphique décrivant les charges de personnels est un graphique en valeurs, non établi par rapport à une structure, et qu'une analyse en valeur doit être rapportée à une structure. Par rapport à une structure, il n'y a donc pas de baisse de charge de personnel.

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE répond que la richesse des chiffres est que l'on peut leur faire dire tout ce que l'on veut. Il ajoute que la masse salariale des trois-quart des communes augmente de manière continue depuis toujours, et que cela a changé à Jouy-le-Moutier à partir de 2014.

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du budget primitif 2020 du budget principal.

#### 4. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE

Sur le rapport de Philippe GRINCOURT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les conditions de mise à disposition des salles municipales pour les candidats aux élections municipales comme suit :

Nature de l'évènement	Type de mise à disposition autorisée jusqu'à la veille du scrutin	Délai de prévenance	Conditions de mise à disposition	Tarif
Réunion de travail	Illimitée et permanente (dans la mesure du possible)	15 jours	Aucune	Mise à disposition à titre gratuit
Réunion(s) publique(s)	Illimitée (dans la mesure du possible)	15 jours	Uniquement dans les salles adaptées	

<p><b>Réunion publique au Théâtre de Jouy</b></p>	<p>1 par candidat</p>	<p>Le plus tôt possible</p>	<p>Uniquement pendant la période de campagne officielle et en fonction de la programmation culturelle 2019/2020.</p> <p>Candidats régulièrement déclarés <i>(par production de la preuve du dépôt de candidature en préfecture, au plus tard le jour de la réunion)</i></p>	
---	-----------------------	-----------------------------	---	--

- **PRECISE** que le demandeur s'exposera à un refus de mise à disposition si, à la date demandée, l'administration du domaine municipal, le fonctionnement des services ou le maintien de l'ordre public, le justifient.

### CADRE DE VIE (environnement, urbanisme, espaces verts, relations avec le monde économique)

#### 5. CREATION DE LA COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES FORAINS

*Monsieur Jean-Christophe VEYRINE demande aux membres de l'opposition s'ils sont en mesure de proposer un nom pour intégrer la commission paritaire des marchés forains.*

*Monsieur Eric LOBRY répond qu'ils veulent participer mais n'ont pas à ce jour de nom à proposer. (Le nom proposé est celui de M. Dinh LE)*

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création de la commission des marchés forains,
- **DIT** que ladite commission sera composée de :
  - ✓ M. le Maire, Président de la commission,
  - ✓ de l'adjoint(e) au Maire chargé du développement économique,
  - ✓ de l'adjoint(e) au Maire chargé des fêtes et cérémonies et des événements municipaux,
  - ✓ d'un(e) élu(e) de l'opposition municipale,
  - ✓ d'un(e) représentant(e) désigné(e) des commerçants abonnés du marché forain,
  - ✓ d'un membre du syndicat des commerçants non sédentaires du Val d'Oise,
  - ✓ d'un(e) représentant(e) de la société chargée de la gestion du Marché forain,
  - ✓ du Directeur général des Services ou son représentant.

#### Notes proposées sans débat

### RESSOURCES (finances, ressources humaines, affaires générales, informatique et communication)

#### 6. FIXATION DE L'INDEMNITE DES AGENTS RECENSEURS

Sur le rapport de Monsieur Philippe GRINCOURT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la fixation des indemnités des agents recenseurs sur la base du prorata de la dotation forfaitaire versée par l'INSEE, comme suit :
  - Agent 1 : 238 logements soit une indemnité de 1 336 €
  - Agent 2 : 152 logements soit une indemnité de 853 €

- Agent 3 : 109 logements soit une indemnité de 612 €
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2020 à l'imputation 64131//020.

## 7. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAPIERS

Sur le rapport de Monsieur Philippe GRINCOURT  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADHERE** au groupement de commandes relatif à la fourniture et la livraison de papiers,
- **APPROUVE** la convention constitutive de ce groupement précisant ses modalités d'organisation et de fonctionnement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant audit groupement de commandes.

## CADRE DE VIE (environnement, urbanisme, espaces verts, relations avec le monde économique)

### 8. AVENANT A LA CONVENTION VILLE DE JOUY-LE-MOUTIER/FREE MOBILE, AU BENEFICE DE LA SOCIETE ILLIAD 7

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le présent avenant n°1 à la convention conclue le 14/11/2013 transférant la convention au bénéfice de la société ILIAD 7,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes utiles à cet avenant.

### 9. AVENANT 2 ET 3 AU MARCHE N°2017-11 RELATIF A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Sur le rapport de Florence FOURNIER  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les avenants n°2 et 3 tels qu'annexés,
- **AUTORISE** le Maire à signer lesdits avenants.

### 10. RETROCESSION DE L'ESPACE COMMUN DE L'ASL DES VAUX LABOURS

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la rétrocession dans le domaine communal, l'euro symbolique des parcelles propriétés d'ERIGERE cadastrées section CN 795, 796p, 799p pour une superficie totale d'environ d'1078 m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des actes utiles à cette rétrocession.

### 11. RETROCESSION DE LA PLACE VERMEILLE

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la rétrocession dans le domaine communal, à l'euro symbolique des lots de volumes n°2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f à prendre sur la parcelle CN 172 appartenant à France Habitation,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des actes utiles à cette rétrocession.

## 12. RETROCESSION DE L'ESPACE COMMUN DE L'ASL DES VILLANELLES

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la rétrocession dans le domaine communal, à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle CN 850 pour 1253 m<sup>2</sup> appartenant à d'ERIGERE,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des actes utiles à cette rétrocession.

## CULTURE ET SPORT (culture, sport, manifestations, vie associative, sécurité, médiation)

### 13. CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2019-2020 AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT REGIONAL

Sur le rapport de Daniel DIGNE  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Conservatoire de musique à Rayonnement Régional,
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer la convention et tout document y afférent.

### 14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION KODIAK 65 (BOXE FRANCAISE)

Sur le rapport de Louis PENE  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 000 € au club KODIAK 95 de Jouy-le-Moutier,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 à l'imputation 6745//025.

## Information

### 15. INFORMATION DU CONSEIL SUR LES ACTES PRIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-2 DU CGCT

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes, prises par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

**DM 2019-161** : le contrat de prestation pour un spectacle intitulé « Notre Chère Petite Place » à l'attention des seniors, avec la Compagnie L'ETRE EN JEU. **Montant** : 400 €

**DM 2019-162** : le contrat d'entretien d'un élévateur : référence : - ELS95 ELS51780519 18151- avec la Société ERMHES. **Montant** : 706.85 € TTC par an (1<sup>ère</sup> année gratuite selon marché)

**DM 2019-163** : le contrat de prestation : stand, musée, magie insolites, exposition et animations, à l'occasion du salon des collections insolites, avec le prestataire IMAGINE-SHOW.COM  
**Montant** : 1 000 € TTC

**DM 2019-164** : la défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, par un agent de la collectivité

**DM 2019-165** : la défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, par un agent de la collectivité

**DM 2019-166** : acceptation de l'indemnité de sinistre d'un montant de 358.38 euros, relative au sinistre du 3 juin 2018 impliquant le véhicule municipal de type Peugeot Partner immatriculé CS 525 RH

**DM 2019-167** : la convention de subventions REAAP ayant pour objet de définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention visant des actions relevant de la parentalité, avec la Caisse d'Allocations Familiales. **Montant** de la subvention attribuée par la Caf : 1 500 € pour l'année 2019

**DM 2019-168** : le contrat de prestation pour une animation de 5 ateliers « Graffiti » et réalisation avec des adolescents d'une fresque murale sur un thème choisit ensemble, avec Jérémie LEBAS 1 160 € TTC

**DM 2019-169** : la convention de formation intitulée : « Savoir traiter un vrac numérique » à l'attention d'un agent de la collectivité, avec le Centre de Formation Archivistes Français Formation. **Montant** : 570 € net de taxe

**DM 2019-170** : le contrat d'assurance N°2754312R pour la cotisation du Téléthon 2018, avec la Maïf – Association & Collectivités. **Montant** : 30 € TTC

**DM 2019-171** : une concession de trente ans à compter du 21 septembre 2019 de deux mètres superficiels dans le cimetière du Village au nom de Madame Geneviève BAPUWA MUAMBA née KEMBIA et à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille. **Montant** : 320 €

**DM 2019-172** : Annule et remplace la décision du maire 2019-159 du 13 Septembre 2019 portant sur la création d'une régie de recettes intitulée « Marché Forain »

**DM 2019-173** : le contrat de cession de droits de représentation du spectacle intitulé : « HIMIKO », avec l'EURL ASSAI. **Montant** : 600 € TTC

**DM 2019-174** : le contrat pour une représentation du spectacle intitulé « RESISTE », avec l'Association « Cirquevolution » et l'Association « Les filles du renard pâle ». **Montant** : 6 580 net de taxe

**DM 2019-175** : La présente décision annule et remplace la décision du maire n° 2017-240 du 28 décembre 2017 portant sur la modification de la régie de recettes intitulée « centre social ».

**DM 2019-176** : Il est institué une régie de recettes auprès du Pôle Vie Municipale

**DM 2019-177** : le contrat pour une représentation du spectacle intitulé « La Double Inconstance », avec la Compagnie La Notte. **Montant** : 600 € TTC

**DM 2019-178** : Il est mis fin à la régie d'avances « Evènement et protocole ».

**DM 2019-179** : le contrat pour une représentation du spectacle de Caroline Vigneaux, avec Jean-Marc DUMONTET PRODUCTION. **Montant** : 9 969,75 € TTC

**DM 2019-180** : le contrat de prestation pour l'organisation d'une action de promotion de la santé : « Les relations filles/garçons », conduit par le Point Information Jeunesse avec l'ADPEP. **Montant** : 940 € TTC

**DM 2019-181** : le contrat n°11.1909.59 pour l'exécution des travaux de maintenance sur les installations de détection incendie des sites de Jouy le Moutier, avec la Société ENTRA, **Montant** : 7 171.81 € HT

**DM 2019-182** : le contrat de maintenance et de vérification des portes automatiques de la Mairie Annexe, de l'Hôtel de Ville ainsi que de la Médiathèque, avec la Société AXED PORTES AUTOMATIQUES. **Montant** : 1 023 € HT

**DM 2019-183** : le contrat d'accès et d'utilisation au service TEKSAT, pour 13 véhicules, avec la Société TEKSAT CONNECTED FLEE. **Montant** : 16 € par mois pendant 36 mois

**DM 2019-184** : le contrat n°11.1909.60 pour l'exécution des travaux de maintenance sur les systèmes de détection d'intrusion des sites de Jouy le Moutier, avec la Société ENTRA, **Montant** : 9 978.43 € HT

**DM 2019-185** : le contrat « N°2019 3045 5200 – Version 1 » - Rénovation des installations thermiques passage au gaz de l'ancienne chaufferie bois avec la Société DEKRA. **Montant** : 2 800 € HT

**DM 2019-186** : une régie de recettes auprès de la Direction de la Culture de Jouy-le-Moutier, nommée « Médiathèque ». Elle est installée au Centre culturel

**DM 2019-187** : Le devis N°19CS0346, pour la réhabilitation du système de chauffage de la ferme d'Ecancourt avec la Société BATEXP. **Montant** : 840 € TTC

**DM 2019-188** : le devis N°2019-165, pour la prestation : « Mission de maîtrise pour le passage au gaz de la chaufferie bois de la ferme d'Ecancourt, travaux dans la chaufferie du local Robert Poussain et raccordement au gaz de la chaufferie du gîte », avec la Société J.P.R. Ingénierie, **Montant** : 8 316 € TTC

**DM 2019-189** : la convention relative à la formation professionnelle continue d'un agent, avec l'organisme de formation TRANS FAIRE. **Montant** : 6 923 € Net de TVA

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 19 décembre 2019

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27**